



La lettre du Maire

Luc THOMAS

Saint-Romain-en-Gal - Mars 2025

« Être bien à Saint-Romain, c'est pouvoir y vivre sans crainte et en toute tranquillité »

Chère Madame, Cher Monsieur,

La sécurité est une attente légitime des Romanères. Tout le monde a droit à la tranquillité.

La première responsabilité d'un Maire est de tout faire pour assurer la tranquillité de ses concitoyens.

C'est pourquoi début 2024, voyant se dégrader les statistiques de la délinquance, j'ai convaincu la majorité municipale de créer un nouveau service : celui de la tranquillité publique dont la clé de voûte repose sur la mise en place d'une Police Municipale, **c'est désormais une réalité.**

La Police Municipale n'a pas vocation à remplacer la Gendarmerie Nationale. Dans notre commune, la sécurité est assurée par les gendarmes, donc par l'État. Nos agents interviendront en étroite concertation avec les forces de l'ordre pour renforcer la surveillance de notre territoire.

La première étape de ce projet a été le recrutement de Bertrand BOUIX, Brigadier-Chef Principal qui nous partage son parcours, ses motivations et sa vision du poste qu'il occupe désormais au sein de notre collectivité. Fort d'une expérience de 27 ans, il sait que la proximité avec la population et l'écoute active sont des clés essentielles pour garantir la sécurité publique. Il incarne cette approche humaine et réactive, autant d'atouts qui m'ont convaincu de lui confier la responsabilité de notre Police Municipale.

Un second Gardien-Brigadier est en cours de recrutement et nos deux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) complètent le dispositif pour lutter contre les incivilités, les tags, les dépôts sauvages de détrit, et bien d'autres manquements, notamment en matière de sécurité routière.

Le 27 février 2025, le conseil municipal a approuvé le port de pistolets semi-automatiques et à impulsion électrique.

Nos policiers disposent à présent des équipements nécessaires à leurs missions et à leur sécurité.

Enfin, le poste de police au cœur du quartier de la gare est à votre service et vous y serez reçus en toute confidentialité.

La politique de sécurité que nous menons doit aller encore plus loin. Nous avons décidé d'établir un budget pluriannuel dédié au développement de la vidéoprotection pour installer chaque année de nouvelles caméras. Les enregistrements sont stockés conformément à la législation, et mis à la disposition de la Gendarmerie nationale.

La sécurité n'a pas de prix, mais elle a un coût.

La commune bénéficie de subventions importantes de l'État et de la Région pour l'équipement de nos agents et le déploiement de la vidéoprotection.

Cette politique de sécurité, je l'assume, et avec mon équipe nous l'avons promis pour être bien à Saint-Romain. Chacun doit pouvoir vivre sans crainte et en toute tranquillité.

Pour vous présenter et vous familiariser avec ce nouveau service, nous avons décidé d'organiser une réunion publique **le 11 avril 2025 à 18h30** au nouvel Espace Louis GRAFF.

Ce sera l'occasion pour toute l'équipe municipale de vous faire découvrir cette nouvelle salle des fêtes dont les travaux sont désormais terminés. Nous aurons le plaisir de clore cette réunion publique par un buffet apéritif convivial.

Vous pouvez compter sur ma détermination et celle des agents municipaux pour garantir votre sécurité au quotidien.

Votre Maire
Luc THOMAS

POLICES MUNICIPALES UN PROJET DE LOI POUR L'AUTOMNE

Dans le cadre du « Beauvau des polices municipales » Monsieur François-Noël BUFFET Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur est venu inaugurer la mise en place de la Police Municipale et a salué « ***l'importance d'une Police Municipale, opérateur majeur de la sécurité au quotidien, complémentaire de la Police Nationale et de la gendarmerie, mais pas interchangeable*** ».



Cette rencontre a été l'occasion pour le Ministre d'échanger avec les maires de la rive droite. Entre Luc THOMAS, Maire de Saint-Romain-en-Gal et le Ministre François-Noël BUFFET, il n'y a pas de différence de point de vue en matière de sécurité « *nul doute que la situation en matière de violence est plus que préoccupante dans notre pays* » conclut le Ministre.

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00

Accueil au public :

• Les mardis, mercredis et jeudis de 13h00 à 15h00*

Contact téléphonique ou prise de rendez-vous

du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00*

Adresse physique

113 Route Départementale 386
69560 Saint-Romain-en-Gal

Adresse postale

1 place Denys Levard
69560 Saint-Romain-en-Gal

*La disponibilité du service peut varier selon les interventions

CONTACT

Bertrand BOUX

Brigadier-Chef Principal
Responsable de la Police Municipale

☎ 04 74 31 43 81

Pour toute question concernant la
Police Municipale, merci d'écrire à :

✉ policemunicipale@saintromainengal.fr

Pour les questions liées au stationnement, merci
de contacter :

✉ asvp@saintromainengal.fr

LA MUNICIPALITÉ VOUS CONVIE À UNE

PRÉSENTATION DE LA POLICE MUNICIPALE

Missions, effectifs,
équipements.

VIDÉOPROTECTION

Objectifs, fonctionnement,
respect de la législation.



COLLABORATION AVEC LA GENDARMERIE

Rôles et interventions conjointes,
participation citoyenne.

ÉCHANGES AVEC LES HABITANTS

Questions & réponses.

VENDREDI 11 AVRIL 2025 18H30
À L'ESPACE LOUIS GRAFF

Cette réunion se clôturera par un buffet apéritif

SÉCURITÉ PUBLIQUE - VIDÉOPROTECTION